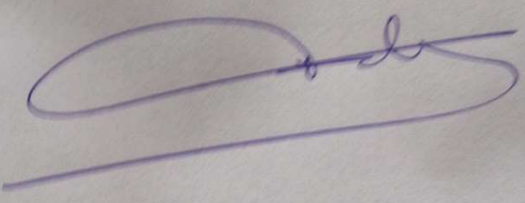


Enquête publique relative à la révision du PLU des AGEUX

Observations formulées sur le registre d'enquête au 3 octobre 2020

Avis en faveur ou contre le projet (suite) Remarque du commissaire enquêteur

Le 2 octobre 2020,
j'habite au 432 rue Patrick SIAVAD
60700 Les Agneux.
J'aimerais avoir des explications,
concernant le rapport de présentation
justification des choix où il
est noté "peuvent être nuisantes
ou incompatibles".
Françoise MONCHAUX



Monsieur et Madame FRANCRU Gérard
3, Route de Flandres
60700 LES AGEUX

Portable : 06.80.02.82.69

Les Ageux, le 02 octobre 2020.

Madame, Monsieur,

Nous demandons que nos parcelles n° 821 figurant sur votre plan de révision du PLU et cadastrées sous les numéros 2161-2300 et 2298, que vous avez classé en « patrimoine paysager – jardin », soient réhabilitées en UB constructible comme elles l'étaient à l'origine.

Après concertation avec Monsieur NAGY, Maire de Les Ageux, pour savoir si elles étaient constructibles, nous avons acheté ces parcelles 150 000 euros.

Monsieur NAGY nous a donné son accord, nous avons donc lancé la procédure, à savoir :

- 1) Dépôt du CU le 16/03/2012 par le Géomètre Expert 49 degrés Nord, Monsieur CORREIA Nelson.
- 2) Arrêté de non opposition à une déclaration préalable au nom de la commune de Les Ageux signé par Monsieur BIELAWSKI le 17/04/2012.
- 3) Validation du CU le 11/05/2012 par Monsieur NAGY.
- 4) Annexe à la minute d'un acte reçu par Maître LECOINTE, Notaire, le 17/01/2013.

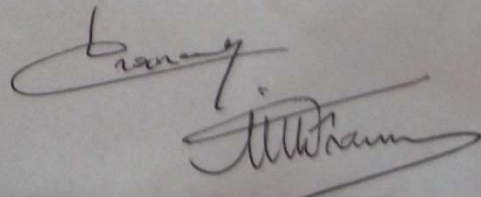
Nous ne comprenons pas que ces décisions aient été remises en question, nous vous demandons donc de bien vouloir prendre notre demande en considération et de supprimer la mention « patrimoine paysager – jardin » dans la mesure où la procédure a été validée en totalité.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

M. et Mme FRANCRU Gérard

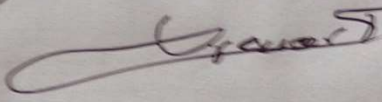
PJ :

- Copie Dépôt CU
- Copie Arrêté de non opposition
- Copie CU validé



situation de n° 9th FRANCAU le 03/10/2020



Drouot José 3/10/10
dans la zone urbaine la parcelle 238 ? à
supprimer la zone quadrille n° non cohérente !!

ou explication